|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Mettre en œuvre l’accompagnement personnalisé [Décret n°2009-148 du 10 février 2009](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020237827&categorieLien=id) relatif à l’organisation de la voie professionnelle*.* [BO n°1 du 3 janvier 2019](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo1/MENE1831834A.htm) (CAP et Baccalauréat professionnel). [BO n°12 du 21 mars 2019](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo12/MENE1905963N.htm)(Note de service du 13 mars 2019 Horaires CAP et Baccalauréat professionnel. Vade-mecum Consolidation des acquis etAccompagnement Personnalisé sur [Eduscol.](https://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html) | | |  | | **2020** | |
|  |  |  | |  | |  | |
| **Plan** Planifier |  | **Do** Mettre en œuvre | |  | | **Check** Evaluer | |
| **Contexte, stratégie, sens, objectifs**  Dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle, chaque élève bénéficie d’un temps d’accompagnement renforcé qui répond à ses besoins, à ses aspirations et à ses projets.  L’accompagnement personnalisé est un volet du dispositif d’accompagnement.1  Ce module s’inscrit-il dans un axe / des axes du projet d’établissement ?  Le pilotage des actions est-il mis en place ?  Des instances comme par exemple le Conseil pédagogique définissent-elles des objectifs et des propositions de mise en œuvre ?  Comment est organisée la communication autour de la question de l’accompagnement ?  Un échéancier, des indicateurs cibles, des bilans d’étapes sont-ils prévus ?  **1 Les trois volets du dispositif d’accompagnement**  Volumes horaires pour un cycle et par année comprenant trois volets :   1. Consolidation des acquis 2. Accompagnement personnalisé 3. Aide à l’orientation (module d’insertion professionnelle et de poursuite d’études)   **CAP** : 192,5 h pour le cycle  Année 1 : 101,5 h / Année 2 : 91 h  **Bac Pro :** 265 h pour le cycle  Seconde : 90 heures  Première : 84 heures  Terminale : 91 heures |  | **Acteurs – Actions – Moyens – Temps**  **Organisation pédagogique**  🞄 La période d’accueil et d’intégration en lycée professionnel contribue-t-elle à constituer des offres de modules d’accompagnement personnalisé répondant aux besoins et aux projets des élèves ?  🞄 Comment sont évalués ces besoins ?  🞄 Les entretiens et les diverses évaluations diagnostiques mises en place à la rentrée permettent-ils de les affiner ?  🞄 Comment est établi le lien avec le Livret Scolaire Unique (LSU) ?  🞄 Y a-t-il des réunions de régulation des intervenants dans l’AP ?  🞄 Ces réunions font-elles l’objet de compte-rendu ?  **Modalités**  🞄 Quels sont les objectifs principaux visés dans le cadre de l’AP ?  🞄 Sont-ils partagés avec les équipes enseignantes ?  🞄 Comment cet accompagnement apporte-t-il une aide au travail personnel de l’élève ?  🞄 Une aide au travail personnel hors la classe est-elle mise en place ? Quelle en est l’organisation ?  🞄 Quels moyens de communication sont-ils adoptés pour diffuser aux équipes, élèves, parents ?  🞄 Comment sont valorisés les progrès de l’élève ainsi que son investissement ?  🞄 En quoi les contenus des séances d’AP diffèrent-ils des heures de cours classiques ?  🞄 L’accompagnement personnalisé contribue-t-il à la réalisation de projets pluridisciplinaires et  culturels, au développement d’une culture commune ainsi que d’une culture internationale pour tous les élèves ?  **Suivi et évaluation**  🞄 Les indicateurs et résultats des actions sont-ils publiés et connus de tous ?  🞄 Comment est organisé le suivi des élèves ?  🞄 Quels outils (portfolio de compétences) ? Quelle(s) stratégie(s) ?  🞄 Des positionnements et des bilans d’étape au cours de l’année sont-ils programmés / envisagés ? Les points forts de l’élève sont-ils pris en compte ? Comment ?  🞄 Quelle stratégie d’équipe est-elle choisie pour l’acquisition et l’évaluation des compétences transversales, psychosociales, socio-professionnelles pour les disciplines engagées dans l’AP ?  🞄 Le volet « accompagnement personnalisé » fait-il l’objet d’une ou plusieurs enquêtes de satisfaction auprès des élèves, des parents, des équipes mobilisées ?  🞄 Des actions pédagogiques remarquables, innovantes, inspirantes font-elles l’objet d’une valorisation spécifique en établissement, sur son site web, sur un site académique ? | |  | | **Exemples d’indicateurs de suivi**   * Plan(s), tableau(x) de bord (organisation AP). * Outils de positionnement, de suivi. * Fiche(s) action(s) présentant les objectifs visés et les besoins identifiés des élèves. * Observables attestant de la qualité des modules proposés. * Enquêtes élèves, entretiens. * Stratégies de communication et de valorisation. * Outils d’évaluation et de suivi (relevé de compétences, portfolio, ‘webclasseur‘…). * Evaluation de l’implication de l’élève dans son travail personnel. * Nombre et nature des actions conduites au titre de l’AP. * Nombre et nature de projets et d’actions à caractère pluridisciplinaire, culturel et ouvert à l’international. * Effets sur le nombre d’élèves poursuivant leurs études. * Effets sur l’évolution des pratiques pédagogiques. * Stratégies de communication et de valorisation. * Proportion des enseignants impliqués dans l’AP. * Effets observables dans les enseignements et sur la réussite des apprenants. | |

**Juin 2020 - Contributeurs :**

**Académies d’Aix-Marseille - Grenoble - Limoges**

**DIAGNOSTIC PARTAGÉ**

**Act Agir**

**Objectifs**

**Points forts**

**1.6**

**Actions**

**Points faibles**